



Communiqué de presse

Date : 28 février 2014

Embargo :

La Confédération et les cantons lancent les programmes d'intégration cantonaux 2014-2017

Berne. La Confédération et les cantons souhaitent améliorer l'intégration des étrangers de manière encore plus ciblée et ce, dans tous les domaines de la vie. Dans cette perspective, chaque canton a développé un programme d'intégration cantonal (PIC) pour la période 2014-2017. Des conventions passées entre la Confédération et les cantons fixent des objectifs d'intégration contraignants et définissent des indicateurs servant à l'examen de l'efficacité des programmes.

A la fin de l'année 2011, la Confédération et les cantons ont convenu d'une stratégie commune en matière d'encouragement de l'intégration, dont les objectifs primordiaux sont le renforcement de la cohésion sociale, le respect et la tolérance mutuels, ainsi que la participation, sous le signe de l'égalité des chances, des étrangers à la vie en Suisse.

Par ailleurs, la Confédération et les cantons ont défini huit domaines d'encouragement dans lesquels des mesures sont nécessaires afin de renforcer l'intégration. Ces domaines concernent tant la primo-information destinée aux personnes récemment arrivées en Suisse, la langue, la formation et l'encouragement précoce des enfants que l'interprétariat culturel ou l'intégration sur le marché du travail, pour ne citer que quelques exemples. Des objectifs stratégiques ont été fixés pour chacun de ces domaines d'encouragement, comme l'aptitude des migrants à communiquer dans une langue nationale ou leur participation à la vie sociale de leur voisinage. Sur cette base, chaque canton a élaboré son propre PIC et convenu, avec l'Office fédéral des migrations, des objectifs contraignants et des indicateurs spécifiques pour la période 2014-2017.

Un encouragement réussi de l'intégration est surtout réalisé dans les écoles, au cours de la formation professionnelle ou sur le marché du travail, soit dans des structures dites ordinaires. Les mesures y afférentes sont financées par le budget ordinaire des services compétents. En outre, lorsque des offres correspondantes font défaut ou s'avèrent insuffisantes, les lacunes sont comblées par des projets spécifiques visant à soutenir la

réussite de l'intégration.

Cofinancement par la Confédération et les cantons

Chaque année, la Confédération et les cantons investissent près de 115 millions de francs dans les PIC, ce qui représente environ 15 francs par habitant. Il est toutefois utile de souligner qu'une intégration réussie contribue à réaliser des économies, par exemple dans le domaine social. A ce sujet, les PIC permettent de s'assurer que les mesures d'intégration répondent aux besoins régionaux et locaux et qu'elles ont ainsi un impact maximum. Les indicateurs définis par la Confédération et les cantons permettront, quant à eux, d'évaluer le degré de réalisation des objectifs d'intégration.

Renseignements :

Adrian Gerber, Office fédéral des migrations, tél. 031 325 94 97,

adrian.geber@bfm.admin.ch

Thomas Minger, Conférence des gouvernements cantonaux, tél. 031 320 30 00,

t.minger@kdk.ch